

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

1. Nom de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identifiant de produit

Nom de la substance / RustPrimer
Nom commercial

1.2. Identification pertinente Utilisation de la substance ou du mélange et usages déconseillés

Utilisation identifiée Revêtement de base
pertinente :

Restriction d'utilisation Le RustPrimer est utilisé comme couche de base pour une protection moyenne contre la
recommandée : corrosion.

Détails du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

Entreprise : SICC Coatings GmbH, Wackenbergstraße 78-82, D-13156 Berlin
Téléphone : +49(0) 30 / 500 196-0
Fax : +49(0) 30 / 500 196-20
Adresse e-mail : info@sicc.de
Personne Technologie d'application / Recherche et
responsable/émetteuse : développement

1.3. Numéro d'urgence Heures d'ouverture extérieures 1h12 (lun.-ven
08h00 - 16h30)

2. Dangers possibles

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008. Aucune substance ou mélange dangereux.

2.2. Éléments de marquage

Éléments de marquage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008.
Aucune substance ou mélange dangereux.

Mot signal : Aucun signal

Avertissements de danger : Aucun avertissement de danger n'est requis

Note de sécurité :

P101 : Si un avis médical est requis, ayez un emballage ou une étiquette prêts
P102 : Restez hors de portée des enfants.
P103 : Lisez l'étiquette avant utilisation.

Autres éléments de marquage :

EUH208 : Contient 2-butanone oxyme. Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

D'après les informations disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB avec des pourcentages de contenu supérieurs à 0,1 %.

3. Composition / informations sur les ingrédients

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

3.1. Tissu non applicable

3.2. Mélanges

2-butanone oxyme (0,5 %)

Dermale à toxicité aiguë, catégorie 4, H312 (toxicité aiguë 4)

Lésions oculaires/irritation sévères, catégorie 1, H318 (Digue oculaire 1)

Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 (sensibilité cutanée 1)

Cancérogénicité, catégorie 2, H351 (Carc. 2)

Dowanol DPnB (2,0 %)

Liquides inflammables, catégorie 3, H226 (Flam. Liq. 3)

Effet corrosif/irritant sur la peau, catégorie 2, H315 (Irritation cutanée 2)

Lésions oculaires/irritation sévères, catégorie 2, H319 (irritation oculaire 2)

Toxicité des organes cibles spécifiques (exposition unique) : Irritation respiratoire, catégorie 3, H335 (STOT SE 3)

Dangereux pour l'eau : Chronique, catégorie 3, H412 (Chronique aquatique 3)

4. Mesures de premiers secours

4.1. Description de la mesure de premiers secours

Informations générales Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise. Faites sortir la personne affectée de la zone de danger. Le premier intervenant doit se protéger.

Après inhalation En cas de réclamation - apport d'air frais

Après contact cutané Nettoie la peau avec du savon et de l'eau

Après le contact visuel Si nécessaire, retirez les lentilles de contact, gardez les paupières ouvertes et rincez avec beaucoup d'eau, consultez un médecin

Après avoir avalé peuvent provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée, ainsi que des irritations gastro-intestinales ; consultez un médecin et nommez précisément la substance.

4.2. Principaux symptômes aigus et retardés ainsi que leurs effets

Symptômes : Aucune information disponible

Risques : Aucune information disponible

4.3. Signes d'une assistance médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Aucune information disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agent extincteur

Adapté : Mousse, dioxyde de carbone, produits chimiques secs, pulvérisation de brume, eau

Inadaptés pour des raisons de sécurité : Observez les conditions locales.

5.2. Dangers particuliers posés par ce mélange

Les contenants scellés peuvent éclater sous une chaleur extrême (accumulation de pression), de la fumée, du dioxyde de carbone

5.3. Instructions pour la lutte contre les incendies

Refroidissez les récipients entourants sujets au feu avec de l'eau à distance sûre. Le matériau est non inflammable tant que l'humidité est contenue.

6. Mesures en cas de libération accidentelle

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à utiliser en cas d'urgence

Règlements de protection / voir chapitres 2 à 5

6.1. Mesures de protection de l'environnement Respectez les réglementations locales et officielles ; Ne laissez pas l'eau entrer dans le système d'égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

6.2. Méthodes et matériaux pour la rétention et la purification

Confiner les matériaux qui fuient avec des absorbants non inflammables (par exemple sable, sciure ou similaires) et jetez-les conformément à la réglementation locale. Nettoyez avec de l'eau et des produits nettoyeurs, de préférence évitez d'utiliser de solvants.

6.3. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir les sections 7, 8 et 13 de la fiche de données de sécurité

7. Mesures en cas de libération accidentelle

7.1. Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Notes sur la manipulation en toute sécurité : Respectez les normes minimales du TRGS 500 (Règles techniques pour les substances dangereuses). Évitez le contact avec les yeux et la peau.
Mesures pour se protéger contre le feu et les explosions : Le produit est non inflammable tant que l'humidité est encore contenue. Les contenants à risque doivent être refroidis à l'eau.

7.2. Conditions pour un stockage sûr en tenant compte de la compatibilité environnementale

Informations sur les conditions de stockage : Conservez dans un endroit frais et sans gel
Exigences pour les salles de stockage et les conteneurs : Gardez les contenants fermés, protégez-les du gel et de la chaleur, ne videz pas les contenants sous pression, n'utilisez pas de récipients sous pression
Classe de stockage : 12 – Liquides non inflammables

7.3. Applications finales spécifiques

RustPrimer est un produit de protection contre la corrosion soluble dans l'eau pour l'intérieur et l'extérieur, basé sur la résine acrylique. Code SIG BSW20
Les informations techniques du fabricant doivent être respectées.

8. Limitation et surveillance de l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Limites d'exposition professionnelle et/ou limites biologiques

Limites d'exposition professionnelle (OEL) Allemagne

Ne contient pas de substances à surveiller

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Les mesures techniques et l'application de procédures de travail appropriées, telles que listées à la section 7, ont la priorité sur l'utilisation des équipements de protection individuelle. Méthodes analytiques recommandées pour les mesures en milieu de travail : voir l'Institut fédéral pour la sécurité et la santé au travail (BauA). Mesures générales de protection et d'hygiène : Éviter les aliments, boissons et nourriture. Retirer immédiatement les vêtements sales et trempés. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger ni boire pendant le travail.

Équipement de

protection individuelle :

Protection des mains : portez des gants de protection adaptés conformément à la directive européenne 89/686/CEE. Respectez les spécifications du fabricant concernant la perméabilité et le temps de percération ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (contraintes mécaniques, durée de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité avec protection latérale (DIN EN 166)

Protection de la peau : Gants en nitrile en matériau
Temps de pénétration ≥ 8 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RustPrimer

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

Protection respiratoire : Épaisseur du gant : 0,4 mm
Si les valeurs limites d'exposition professionnelle sont dépassées, un appareil respiratoire approprié doit être porté. En l'absence de limites d'exposition professionnelle, des mesures de protection respiratoire adéquates doivent être prises en cas de formation d'aérosols et de brume. Recommandé : filtres contre les vapeurs organiques (type A), filtres contre les vapeurs organiques (type AX)

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique : liquide
Couleur : RAL 7035 gris clair
Odeur : arteigen
Seuil d'odeur : Not.
Pression de vapeur : Not.
Valeur du pH : $8,80 \pm 0,4$ à 20°C DIN 19266
Point de fusion/point de congélation : 0 °C
Début de l'ébullition : 100 °C
Point de choc : > 60 °C
Vitesse d'évaporation : Not.
Inflammabilité : N.Z.
Limite supérieure d'explosion : N.Z.
Limite inférieure d'explosion : N.Z.
Propriétés oxydantes : N.Z.
Densité : 1,40 kg/dm³ DIN EN ISO 2811-1
Densité de vapeur (20 °C) : Not.
Température d'auto-allumage : N.Z.
Coefficient de distribution n-octanol/eau : Not.
Température de décomposition : Not.
Propriétés explosives : N.Z.
Viscosité : 85 ± 2 unités
Contenu solide : Not.
Finesse : Not.
n.z. = non applicable
n.B. = non déterminé

9.2. Autres informations
supprimé**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité** Aucune décomposition lorsqu'elle est stockée et utilisée comme prévu**10.2. Stabilité chimique** Aucune décomposition lorsqu'elle est stockée et utilisée comme prévu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune décomposition lorsqu'elle est stockée et utilisée comme prévu
10.4. Conditions à éviter	voir chapitre 7
10.5. Matériaux incompatibles	Évitez le contact avec les acides forts, les alcalis forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucune décomposition lorsqu'il est stocké et utilisé comme prévu. Le feu, y compris le chauffage par soudure et coupe, produit de la fumée, du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

Ingrédients pouvant contribuer à une toxicité orale aiguë :

Pas un composant pertinent

Le mélange n'est donc pas classé comme une toxicité aiguë orale.

Ingrédients pouvant contribuer à une toxicité cutanée aiguë :

Pas un composant pertinent

ATE estimée de la toxicité cutanée aiguë calculée (mélange) : 220000 mg/kg

Le mélange n'est donc pas classé comme une toxicité aiguë.

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité aiguë par inhalation :

Pas un composant pertinent

Le mélange n'est donc pas classé comme toxicité aiguë inhalée.

b) Effet corrosif sur la peau

Le Dowanol DPnB (2,0 %), classification de la substance : catégorie 2, était considéré comme additif.

Les valeurs limites générales (GCL) doivent être respectées : Catégorie 2 : 10 %

c) Lésions ou irritations oculaires sévères

Ingrédients pertinents :

Le 2-butanone oxyme (0,5 %), classification de la substance : catégorie 1, était considéré comme additif.

Les valeurs limites générales (GCL) doivent être respectées : Catégorie 1 : 3 % Catégorie 2 : 1 %

Le Dowanol DPnB (2,0 %), classification de la substance : catégorie 2, était considéré comme additif.

Les valeurs limites générales (GCL) doivent être respectées : Catégorie 2 : 10 %

d) Sensibilisation des voies respiratoires/peau

Composantes pouvant contribuer à la sensibilisation respiratoire :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé dans la sensibilisation des voies respiratoires.

Ingrédients pouvant aider à sensibiliser la peau :

Ingrédients pertinents :

2-butanone oxime (0,5 %), classification de la substance : catégorie 1

Les valeurs limites générales (GCL) doivent être respectées : Catégorie 1 : 1 %

Le mélange ne sensibilise pas la peau. Les allergies peuvent néanmoins être déclenchées chez les personnes sensibles.

e) Mutagénicité des cellules germinales

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé comme mutagénicité des cellules germinales.

f) Cancérogénicité

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé comme cancérogénique.

(g) Toxicité reproductive

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité reproductive :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

Le mélange n'est pas classé comme toxicité reproductive.

Composantes pouvant contribuer à l'effet sur la lactation :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé dans la catégorie supplémentaire pour les effets sur la lactation.

(h) Toxicité spécifique des organes cibles en cas d'exposition répétée

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité des organes cibles spécifiques (exposition unique) :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé en toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique).

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité des organes cibles spécifiques (exposition unique) : Irritation respiratoire :

Ingrédients pertinents :

Dowanol DPnB (2,0 %), classification de la substance : Catégorie 3

Valeurs limites spécifiques à la substance (SCL) : Catégorie 3 : 10 %

Le mélange est classé comme Toxicité des organes cibles spécifiques (exposition unique) : Irritation respiratoire non classifiée.

Composants pouvant contribuer à la toxicité des organes cibles spécifiques (exposition unique) : Anesthésique :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange est classé comme Toxicité des organes cibles spécifiques (exposition unique) : effet narcotique non inclus.

(i) Toxicité spécifique des organes cibles pour une exposition unique

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé dans la toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée).

(j) Risque d'aspiration

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé comme un risque d'aspiration.

k) Perturbations endocriniennes affectant la santé humaine

Il n'y a pas de composants pertinents

12. Affirmations environnementales

12.1. Toxicité

Éléments pouvant contribuer aux risques aigus liés à l'eau :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange est classé comme dangereux pour l'eau : aigu.

Des composants pouvant contribuer aux risques chroniques liés à l'eau.

Ingrédients pertinents :

Dowanol DPnB (2,0 %, Catégorie 3)

La valeur limite doit être respectée : Catégorie 3 : 25 %, Catégorie 4 : 25 %

Le mélange n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Des composants pouvant contribuer aux dommages causés par la couche d'ozone.

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé comme nocif pour la couche d'ozone.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.4. Mobilité au sol

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.5. Résultat de l'évaluation PTB et vPvB

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.7. Autres effets nocifs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

Aucune information n'est disponible sur le produit

13. Note sur l'élimination

13.1. Processus de traitement des déchets

Éliminez correctement les règles officielles locales.

Une élimination appropriée par incinération dans une usine d'incinération doit être respectée, ainsi que les réglementations locales et officielles.

Traitement des emballages contaminés

Les emballages doivent être éliminés complètement vides (sans goutte, sans traces et sans spatules). Les emballages doivent de préférence être réutilisés ou recyclés conformément aux réglementations locales et officielles applicables.

Code des déchets conformément à l'Ordonnance sur l'annuaire des déchets (AVV)

080120 Suspensions aqueuses contenant des peintures ou des vernis

14. Détails du transport

14.1. Numéro ONU

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.2. Désignation officielle de transport maritime par l'ONU

ADR/RID

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

Code IMDG / OACI-TI / IATA-DGR

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.3. Classe de danger de transport

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.4. Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.5. Risques environnementaux

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.7. Transport de fret en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et conformément au Code IBC

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

15. Législation

15.1. Règles de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / législation spécifique pour la substance ou le mélange

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 (substances qui appauvrissent la couche d'ozone) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 (Polluants organiques persistants) :

Non applicable

Règlement n° 649/2012 (Exportation et importation de produits chimiques dangereux) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 (Règlement sur les détergents) :

Non applicable

Autorisation conformément au Titre VII du Règlement (CE) n° 1907/2006 :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

Aucun

Restrictions prévues par le titre VIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 :

Aucun

Réglementations nationales

Classe de danger d'eau WGK 1 Auto-classification selon VwVws (Réglementation administrative des substances polluantes de l'eau)

Régulation des solvants : Wb < 30 g/l (valeur maximale selon l'annexe COV II A/i 140 g/l)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée par le fabricant pour ce mélange.

16. Autres informations

Modifications par rapport à la dernière version

Remplace la fiche 28.08.2026

technique depuis :

Références et sources de données

Règlement (CE) n° 1907/2006 de REACH, modifié pour la dernière fois par le Règlement (UE) 2017/1000

Le règlement CLP (CE) n° 1272/2008, tel que modifié pour la dernière fois par le règlement (UE) 2017/776

Internet

<http://www.baua.de>

<http://publikationen.dguv.de>

<http://dguv.de/ifa/stoffdatenbank>

<http://www.gischem.de>

<http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>

les méthodes mentionnées à l'article 9 du Règlement (CE) n° 1272/2008 ont été utilisées pour évaluer les informations en vue de la classification.

Les propriétés dangereuses du produit ont été évaluées conformément à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008 (Règlement CLP).

Texte des déclarations de danger et/ou de sécurité mentionnées à la Section 2

EUH208 : Contient 2-butanone oxyme. Peut provoquer des réactions allergiques.

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

P101 : Si un avis médical est requis, ayez l'emballage ou l'étiquette prêts.

P102 : Restez hors de portée des enfants.

P103 : Lisez l'étiquette avant utilisation

Zone d'affichage des

données :

Application Technology Phone +49 (0) 30/500196-0

En savoir plus

Avertissement de responsabilité : Nous avons obtenu les informations contenues dans cette FDS auprès de sources que nous jugeons fiables. L'exactitude des informations, sous forme imprimée, n'est pas garantie. Les conditions ou méthodes de manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent également échapper à notre champ d'information. Pour ces raisons et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour toute perte, dommage ou dépense pouvant découler ou être liée à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée pour ce produit et ne peut être utilisée qu'avec lui.

Ces informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité du ou des produits et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du ou des produits décrits au sens des dispositions légales de garantie. Les propriétés du produit peuvent être consultées dans les fiches d'information sur les produits concernés.

Code de

32091000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **RustPrimer**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

marchandises/Numéro de
tarif douanier :